

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 18 mars 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 04/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 10

Présents : Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Patrice BOUSQUET

Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Vote du compte administratif 2021 - M14 - DE_2022_02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMTE Philippe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par COMTE Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	53 397.92			65 049.20	53 397.92	65 049.20
Opérations exercice	171 752.93	165 554.50	316 366.73	335 321.94	488 119.66	500 876.44
Total	225 150.85	165 554.50	316 366.73	400 371.14	541 517.58	565 925.64
Résultat de clôture	59 596.35			84 004.41		24 408.06
Restes à réaliser						
Total cumulé	59 596.35			84 004.41		24 408.06
Résultat définitif	59 596.35			84 004.41		24 408.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Date de réception de l'AR: 22/03/2022
011-211100102-20220318-DE_2022_02-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___